

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

Bulletin n° 14
Mardi 30 juin 2015



Stades phénologiques :

Photos : CA84



grains de pois (4-5 mm)



fermeture de la grappe

Grenache :

Secteur I (très précoce) : stade baies 10-12 mm à fermeture, stade fermeture majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade baies 10-12 mm à fermeture, stade fermeture majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade baies de 8-9 mm à fermeture, stade baies 10-12 mm majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade baies 8-9 mm à baies de 10-12 mm, stade baies 8-9 mm majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade baies 8-9 mm.

Muscat de Hambourg :

Secteur II (précoce) : stade fermeture de la grappe.

Secteur III (moyen) : stade fermeture de la grappe.

Secteur IV (tardif) : stade pré-fermeture à fermeture de la grappe.

Secteur V : (très tardif) : stade pré-fermeture.

Les cartes de précocité sont accessibles sur le site du CIRAME : www.agrometeo.fr rubrique « Climatologie », choix « Les bilans » « zone de précocité » :

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Mildiou

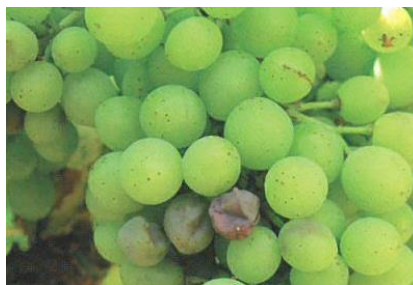
Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

Mildiou sur feuilles (Photos CA84)



Mildiou sur grappes

Rot brun : l'envahissement des baies par le mycelium se fait exclusivement par l'intermédiaire du pédoncule. Les baies ainsi atteintes brunissent avec présence de dépression en « coup de pouce ». Les symptômes apparaissent à partir du pédoncule, lieu du départ des nécroses. Le rot brun peut se confondre avec des coups de soleil. Ces derniers se remarquent toutefois toujours du même côté des baies et les pédoncules ne sont pas affectés. La fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est vérée.
(extrait du "*Guide des Vignobles Rhône Méditerranée*")



Rot brun sur baies

Photo issue du "*Guide des Vignobles Rhône Méditerranée*"

Analyse du risque

Les conditions climatiques sèches depuis le 16 juin sont défavorables à la maladie. Les valeurs de l'EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont stables ou en légère baisse.

Territoire Sud Drôme/Enclave des Papes

Observations

De nouvelles taches ont été observées en fin de semaine suite aux pluies des 12 et 13 juin. 50% des parcelles observées du 25 au 30 juin (18 parcelles observées) présentent des symptômes sur feuilles.

Estimation du risque : en baisse ; moyen sur grappes en cas de pluie, moyen à fort sur feuilles en cas de pluie.

Territoire Côte du Rhône/Vallée du Rhône

Observations

De nouvelles taches ont été observées en fin de semaine suite aux pluies du 12 au 14 juin. 23% des parcelles observées du 25 au 30 juin (73 parcelles observées) présentent des symptômes sur feuilles, 1 parcelle présente des symptômes sur grappes.

Estimation du risque : en baisse ; moyen sur grappes en cas de pluie, moyen à fort sur feuilles en cas de pluie.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Observations

De nouvelles taches ont été observées en fin de semaine suite aux pluies des 12 et 13 juin et très localement celles du 14 juin.

30% des parcelles observées du 25 au 30 juin (30 parcelles observées) présentent des symptômes sur feuilles, 3 parcelles présentent des symptômes sur grappes.

Estimation du risque : en baisse ; moyen à localement fort sur grappes en cas de pluie, moyen à fort sur feuilles en cas de pluie.

Territoire Provence :

Observations

De nouvelles taches ont été observées en fin de semaine suite aux pluies des 12 et 13 juin. 17% des parcelles observées du 25 au 30 juin (42 parcelles observées) présentent des symptômes sur feuilles.

Estimation du risque : en baisse ; moyen sur grappes en cas de pluie, moyen à fort sur feuilles en cas de pluie.

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°3)

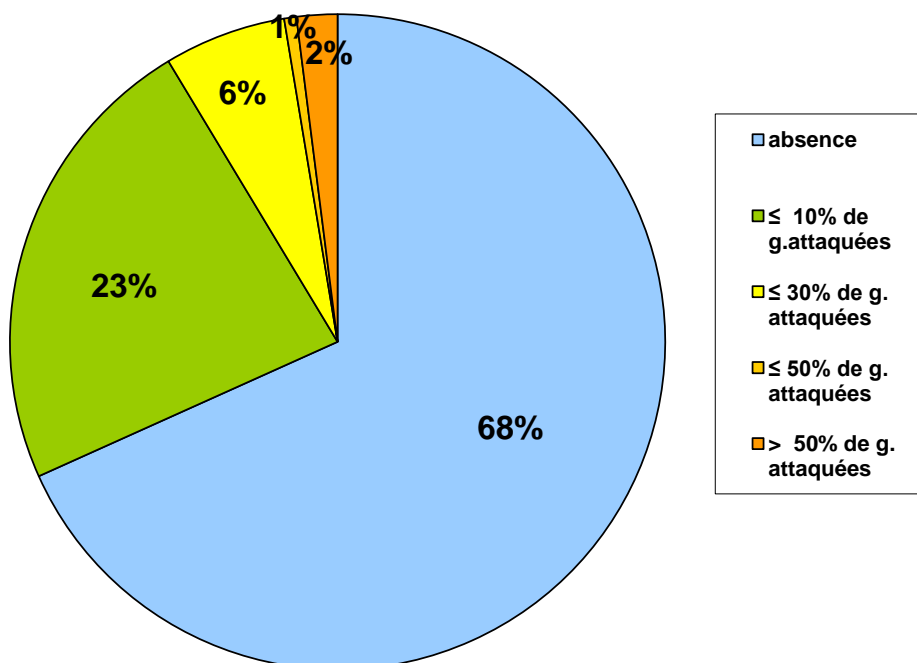
Oïdium sur grappes



Observations :

Sur Grappes

156 parcelles fixes observées du 25 au 30 juin :



Les % dans le graphique représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende (% de grappes oïdiées)

Faire les bilans au stade fermeture de la grappe.

Estimation du risque : faible en secteur I, en baisse en secteur II, fort sur tous les autres secteurs de précocité.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°6)

Analyse du risque

Les conditions climatiques actuelles ne sont pas favorables à la maladie.



Black rot sur feuille (photo CA26)



Black rot sur grappe (photo CA26)

Territoire Sud Drôme/Enclave des Papes

Observations

De nouvelles taches ont été observées sur feuilles et sur grappes.

33% des parcelles observées du 25 au 30 juin (15 parcelles observées) présentent des symptômes sur feuilles, 70% des parcelles observées (20 parcelles observées) présentent des symptômes sur grappes.

Estimation du risque : risque fort.

Territoire Côte du Rhône/Vallée du Rhône

Observations

De nouvelles taches ont été observées sur feuilles et sur grappes.

76% des parcelles observées du 25 au 30 juin (42 parcelles observées) présentent des symptômes sur feuilles, 76% des parcelles observées (54 parcelles observées) présentent des symptômes sur grappes.

Estimation du risque : risque fort.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Observations

Des symptômes sur feuilles et grappes ont été observés, ce qui est nouveau pour ce territoire.

10% des parcelles observées du 25 au 30 juin (30 parcelles observées) présentent des symptômes sur feuilles, 17% des parcelles observées (30 parcelles observées) présentent des symptômes sur grappes.

Estimation du risque : risque faible à modéré, localement fort.

Territoire Provence :

Observations

Sur 42 parcelles observées du 25 au 30 juin, une seule parcelle présente des symptômes sur feuilles.

Estimation du risque : risque faible à ce jour.

Vers de la grappe : eudémis et cochylis – 2ème génération

Éléments de biologie (Cf bulletin n°1)

Observations :

Les vols sont en baisse en secteurs I et II.

La modélisation ACTIV prévoit le début du vol Eudémis 3^{ème} génération à partir du 13 juillet en secteur I, les premières larves L3 à partir du 2 juillet en secteur IV, du 6 juillet en secteur V.

larve d'eudémis



larve de cochylis



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Perforation



Faire les bilans de fin de 2^{ème} génération (foyers de perforations) la semaine prochaine en secteurs I.

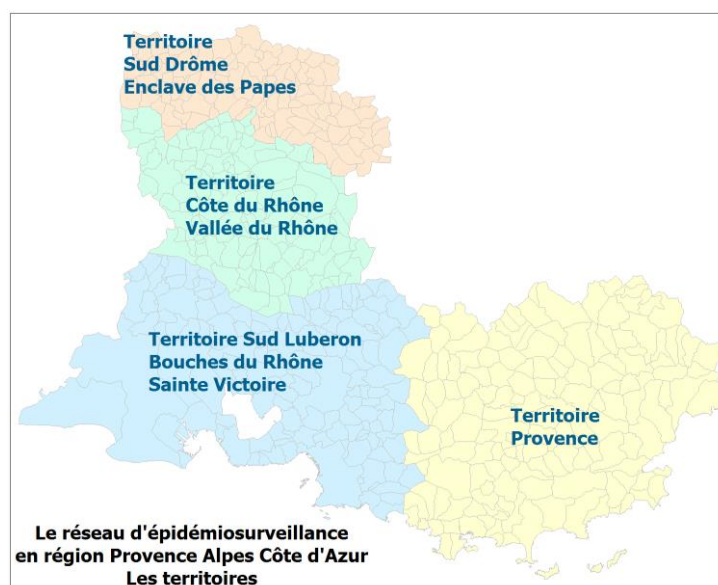
Estimation du risque : faible à moyen, localement fort.

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Les territoires



LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouche du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Agnès Vallier, Julien Vigne (CA26), François Bérud, Eric L'Helgoualch (CA84), Claire Bontemps, Mathieu Combier (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.